N° 125. Lundi 25 et Mardi 26 Mai 1846. 17me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	*Provinces,*
Pour un an . .	26 fl.	30 fl.
» six mois .	14 »	16 »
» trois mois.	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lange Vijverstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET DES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, imprimeur, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franco*.

LA HAYE, 25 Mai.

Le Roi, par arrêté du 23 de ce mois, a accordé au conseiller d'Etat, gouverneur de la province de Hollande-Méridionale, M. le chevalier Van der Heim van Duyvendyke, démission honorable de ses fonctions intérimaires du ministère l'intérieur, et ce à partir du 31 de ce mois, et a chargé de ces mêmes fonctions M. C. Vollenhoven, secrétaire-général au département de l'intérieur.

—

Par arrêté du 23 de ce mois, le Roi a conféré la croix de [illegible] de l'ordre du Lion-Néerlandais au conseiller-d'E[illegible]-Méridionale, M[illegible] Duyvendyke.

Sur la demande du conseiller de légation M. Roest van Limburg, le Roi, par arrêté du 18 mai, a rapporté l'arrêté du 31 mars dernier en ce qui concerne la nomination de M. Roest van Limburg au poste de chargé d'affaires et de consul-général néerlandais à d'Athènes. Une disposition de l'arrêté royal met ce fonctionnaire en état de non-activité, et lui accorde un traitement d'attente.

Les nouvelles que nous recevons de Batavia sous la date du 31 mars 1846, annoncent que les affaires se trouvent dans une situation très favorable; on s'attend à une excellent récolte de nos divers produits coloniaux. Les plantations de riz, de cannes à sucre et les cafeteries se présentent sous le plus bel aspect. Les nouvelles mesures financières introduites par le gouverneur-général exerceront une action [illegible] et salutaire. Les récépissés du gouvernement sont [illegible] comme moyen légal de paiement, la banque y a donné [illegible] et elles sont acceptées comme mode de libération. Elle a émis de nouveaux billets de banque (*banknoten*), qui seront acquittés par des récépissés. En effet, nous voyons dans les journaux de Java allant jusqu'au 1er avril dernier, qu'une résolution du gouverneur-général, en date du 1er mars 1846, a maintenu l'arrêté pris le 24 février par la banque de Java relativement aux récépissés du gouvernement.

Par un autre arrêté, en date du 20 mars, le gouverneur-général, en vertu d'une autorisation spéciale du Roi, a approuvé et confirmé le nouvel octroi et le règlement pour la banque javanaise, publiés conformément à l'arrêté royal du 17 juin 1837. En vertu de ce nouvel octroi, la Banque est autorisée à émettre des billets d'une valeur respective de fl. 1000, fl. 500, fl. 300, fl. 200, fl. 100, fl. 50 et fl. 25, échangeables contre des récépissés du gouvernement créés par publication du 4 février 1846. Les autres dispositions de l'arrêté concernent le mode d'échange des billets contre les récépissés. L'art. 6 de l'arrêté annulle plusieurs dispositions du nouvel octroi, et l'art. 7 porte qu'aussi longtemps que le capital de la Banque n'aura pas atteint la somme de deux millions (montant de son fonds primitif) il ne pourra être fait aux actionnaires aucun partage de dividende.

Par arrêt de la Haute Cour des Pays-Bas, rendu il y a peu de jours, il a été statué, [illegible] conclusions de M. le procureur-général Van Hasselt, que la loi du 28 Nivose an XIII, relative à l'éducation aux frais de l'Etat d'un enfant dans chaque famille qui en a sept vivants, est encore en vigueur dans le royaume des Pays-Bas.

En vertu de cet arrêt, l'Etat a été condamné soit à payer au sr Hoogland, une subvention annuelle de 250 florins, jusqu'à ce que son septième enfant ait atteint l'âge de 18 ans, soit à faire élever aux frais de l'Etat ce même enfant, également jusqu'à l'âge de 18 ans.

Le *Libéral Liégeois* annonce que M. Chainaye, de Maestricht, a entrepris les travaux de construction du canal latéral à la Meuse à faire sur le territoire hollandais. Ce journal dit que ces travaux coûteront de 1,500,000 à 2,000,000 de francs et que M. Chainaye a dû verser un cautionnement de 200,000 francs comme garantie de l'exécution de ces travaux.

Nos renseignements nous permettent d'assurer que cette entreprise a effectivement été adjugée non pas à M. Chainaye, mais à MM. Chainaye et Clermont et que ces messieurs ont véritablement dû verser un cautionnement de 100,000 florins.

En ce qui concerne le montant des dépenses que l'on élève jusqu'à 2,000,000, personne encore ne pourrait le fixer avec certitude, mais on peut dire que l'évaluation du *Libéral* est très-exagérée.

Le *Libéral* se plaint de ce que ces travaux sont adjugé *par le gouvernement belge*, sans concurrence, et il aperçoit là une énorme faveur, un crime de plus à charger sur la conscience du ministère. Notre confrère a sans doute oublié qu'il existe entre les gouvernements belges et hollandais un traité pour la construction de ce canal. Or, ce traité stipule *que le gouvernement hollandais fera exécuter les travaux sur son territoire, d'après le plan adopté de commun accord, par ses ingénieurs, par ses ouvriers, sous sa direction, le tout aux frais du gouvernement belge*. C'est donc en vertu du traité que notre gouvernement s'est cru autorisé à remettre ces travaux à des entrepreneurs de son choix.

Quant à nous, nous voyons avec plaisir que le choix est tombé sur des concitoyens. D'ailleurs, cette société, qui a exécuté des travaux d'une très-geande importance en Belgique, présente toute garantie pour la bonne exécution de ceux dont il est ici question. C'est un grand point pour des travaux d'une valeur aussi considérable [illegible] (*Journal de Limbourg.*)

La session n'est pas encore [illegible] époque du renouvellement de la chambre des députés n'est pas encore arrivée en France, et déjà tous les journaux ne s'occupent que d'élections. C'est à qui de découvrir le plus de chroniques, à qui de crier le plus fort. En un mot la presse française offre en ce moment un spectacle beaucoup plus curieux qu'édifiant. On a remarqué que les journaux de l'opposition en France, comme partout ailleurs, n'exploitent que deux thèmes : l'humiliation du pays par l'ignorance des gouvernants et la corruption. Le premier thème étant épuisé, et honteux un peu de ce que le pays ne s'est pas encore écroulé sous le poids de l'humiliation, comme l'avaient prédit cent fois ces vertueux prophètes, ils se tournent vers le second thème, la corruption.

«Quelque usée que soit déjà la matière, dit le *Courrier de Lyon*, notre opposition dépense beaucoup d'encre à démontrer tous les matins que le pays est sur un volcan près de s'écrouler; ou, pour varier, elle le fait descendre au dernier degré de l'immoralité, jusqu'à ce que le [illegible] évidemment prouvé qu'il faut de la mesure même dans la calomnie, pour quelle produise son effet. Mais [illegible] un peu moins obstinés ou un peu plus féconds que nos journaux de l'opposition, la preuve pourrait-elle être déjà considérée comme suffisante; mais, quand on n'a pas beaucoup d'idées, on ne renonce pas facilement à celles que l'on a eues par hasard; il est surtout cruel d'avouer qu'on est tombé dans l'infiniment absurde, et l'opposition tient à sa corruption avec toute la prédilection d'un bon père pour sa progéniture.

» C'est chose avérée de par l'opposition. Au-dessus de nous, autour de nous, au-dessous de nous, tout est corrompu, excepté toutefois tout ce qui est de près ou de loin, ennemi du gouvernement. Le gouvernement a inondé le pays d'un poison dissolvant qui a gangrené jusqu'aux membres imperceptibles. Il y a même, nous crie-t-on tous les jours, urgence de renverser au plutôt un si exécrable pouvoir, si nous voulons qu'il n'y ait plus de remède à l'infamie qui pèse sur notre beau pays. Nous pourrions bien douter que les choses soient, en effet, aussi désespérées. Nous connaissons même un remède dont l'efficacité n'a pas encore été mise en défaut, et que chacun peut employer à un moment quelconque avec un succès certain. Quiconque est jaloux de se retrouver sain, fût-il rongé jusqu'au cœur par la corruption, eût-il été déclaré cent fois incurable par les rigides dispensateurs des arrêts de l'opinion publique, n'a besoin, pour retrouver toute sa pureté virginale, pour être proclamé à tout jamais incorruptible, que de faire acte d'opposition contre le ministère. A cette merveilleuse panacée, il n'est aucun mal si invétéré qui résiste. Mais nous ne voulons noter en passant ce secret que pour nous réserver d'en faire notre profit le jour où nous éprouverions le besoin d'obtenir un certificat de vertu et d'intégrité.»

Il est arrivé à Londres des nouvelles de New-York jusqu'au 7 mai; elles ont causé quelque désappointement dans cette capitale, parce qu'elles n'ont absolument rien appris. On s'attendait à ce que le président adresserait un message au congrès pour exposer l'état des relations des Etats-Unis avec le Mexique, mais rien de tel n'a eu lieu et l'incertitude qui règne à cet égard constitue un état de choses extrêmement fâcheux et nuisible aux intérêts commerciaux.

Au moment où partait pour l'Europe le bateau à vapeur porteur de ces nouvelles, on recevait de Washington, par le télégraphe électrique, quelques détails sur la situation des parties belligérantes, sur les frontières mexicaines. Matamoras, ville mexicaine, était bloquée par le général Taylor. Une rencontre a eu lieu entre un corps de Mexicains et quelques hommes de l'armée américaine. Un lieutenant et trois soldats américains ont été tués dans cette rencontre. Le colonel Cross a disparu. Une cinquantaine des soldats américains ont déserté. Deux schooners étaient partis de New-Orléans, chargés de provisions pour l'armée mexicaine, mais ils n'ont pu aborder à Matamoras. La flottille américaine qui bloque ce port, les a forcés de regagner le large. L'armée américaine compte 3,000 hommes. Celle du Mexique en a 4,000. On dit que le général Ampudia sera remplacé par Arista dans le commandement de ces dernières troupes.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 22 mai.

La chambre des lords s'est occupée dans la séance d'aujourd'hui d'une motion du marquis de Normanby qui demande le dépôt du relevé des crimes d'assassinat et tentatives d'assassinat commis en Irlande depuis le mois de janvier 1846. En développant sa motion, l'orateur a rappelé l'accusation lancée au gouvernement, de [illegible] et a démontré de [illegible] l'Irlande et malmenée de [illegible].

Après une courte discussion le marquis de Normanby a déclaré ne pas insister pour l'adoption de sa motion.

La chambre a ensuite repris la discussion sur la seconde lecture du bill pour abréger la durée du travail des femmes et des enfants dans les manufactures.

Cette discussion continuait au départ du courrier.

—

A la chambre des communes M. O'Connell a présenté une motion pour la prise en considération d'une lettre adressée au président de la chambre par M. Smith O'Brien, qui réclame contre l'illégalité de son arrestation et de son incarcération. Le député de Limerick s'appuie sur ce que le comité général qui

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 26 MAI 1846.

ÉTUDES CRITIQUES SUR LE FEUILLETON-ROMAN.

LE JUIF ERRANT DE M. EUGÈNE SUE.

—

LA GENÈSE DE M. SUE.

[illegible] de M. Sue se dérouler dans toutes ses parties : c'est le culte de la jouissance et du bien-être. D'après son système, emprunté tout entier à l'école phalanstérienne, l'homme est ici-bas pour y rechercher toutes les combinaisons agréables qui peuvent résulter des satisfactions données à ses sens et développer ses facultés. Mais on vit, en même temps, que cet évangile n'explique point l'énigme du mal moral et du mal physique en face de laquelle l'homme se trouve placé. Tout évangile suppose une genèse qui donne la clef des causes comme des origines; d'où il résulte qu'en acceptant l'évangile des fourriéristes, l'auteur du *Juif errant* est obligé d'accepter leur genèse. Il est donc tout à fait nécessaire que vous connaissiez la genèse des fourriéristes et de M. Sue. Je vous avertis d'avance que nous allons faire un assez long voyage. Êtes-vous prêts?

[illegible] partons.

La terre [illegible] vous permettrez de vous l'apprendre (1), est une planète [illegible], est un réservoir immense, aussi important, plus important peut-être que Jupiter, quoique ce dernier soit 1,300 fois plus gros qu'elle. N'allez pas vous féliciter de cette importance de la terre; c'est ce qui aggrave si douloureusement l'affliction des autres astres du tourbillon solaire, car, depuis bien des années déjà, l'harmonie est rompue entre la terre et les autres touches du clavier solaire, et ce clavier, privé d'une de ses notes principales, ne rend plus que des sons discordants et confus, et ne peut plus fonctionner qu'imparfaitement pour le bonheur du monde. Que M. Arago qui, malgré sa science profonde, ne voit pas dans le ciel plus loin que Newton et Galilée n'y auraient vu de ce temps, nous permette ici de transporter dans la langue astronomique les idées et les expressions de notre monde sublunaire : il se passe dans le ciel quelque chose de pareil à ce qui s'est passé en France en 1830; il y a refus de concours, et la terre joue précisement le rôle des 221; si vous voulez m'accorder deux minutes d'attention, je vais vous expliquer les révélations de la genèse fouriériste à ce sujet.

Toutes les planètes versent au soleil un contingent d'aromes supérieurs dont la fusion constitue l'arome tétra-cardinal avec lequel il agit sur les planètes. Cet arome tétra-cardinal joue, dans le gouvernement sidéral, un rôle à peu près pareil à celui que joue le budget dans le gouvernement parlementaire. Or, la terre ayant suspendu ses versements d'aromes depuis des milliers d'années, il en résulte que le soleil se trouve précisément dans la même situation où se trouverait le roi Louis-Philippe si deux ou trois des plus riches provinces de France, la Guyenne et la Normandie, par exemple, avaient suspendu le payement de leurs subsides depuis plusieurs années, sous prétexte que 200 mille électeurs représentent très-imparfaitement plusieurs millions de Français. Le soleil éprouve donc une grande gêne, et il en gémit, c'est la genèse fouriériste qui nous l'apprend, et pour lui et pour nous.

N'allez pas dire que vous n'approuvez pas encore la corrélation qui peut exister entre les chagrins du soleil et les malheurs des hommes. Vous montreriez par là que vous ignorez une des lois fondamentales du fouriérisme : c'est que le phalanstère est la loi universelle des mondes, et que les astres, qui sont, il faut que vous le sachiez, des êtres raisonnables, sont organisés en phalanges, comme nous le serons nous-mêmes quand les doctrines de M. Sue auront germé dans les intelligences.

Or, le clavier sidéral, comme parle la genèse fouriériste, correspond au clavier passionnel de l'homme : d'où il suit que l'influence des astres sur les actions humaines est très-réelle, et qu'il faut chasser les astronomes de l'observatoire pour y installer les astrologues.

Vous serez peut-être curieux de savoir comment ces grands [illegible] sont intervenus dans les espaces qui nous entourent? Voici la théorie de la genèse du fouriérisme, qui a prévu cette question. La terre appelée à faire partie du tourbillon solaire pendant 80,000 ans [illegible] chose, car la genèse fouriériste est extrêmement scrupuleuse et ne veut en aucune façon négliger les fractions. Or, la terre n'est, au moment où je vous parle, que dans sa sept ou huit millième année. « Elle est, dit textuellement la genèse fouriériste, *dans la phase la plus douloureuse de l'enfance et de la dentition.* »

— Quoi! la terre fait ses dents?

— Oui, la terre fait ses dents; mais rassurez-vous! elle n'en a que deux à faire, ou plutôt elles sont faites, car ces deux dents sont la vapeur et l'imprimerie. Maintenant suivez, s'il vous plaît, le fil des idées. C'est pour forcer l'homme à trouver ces deux dents que la dernière création a été si féconde en requins, tigres, punaises et puces; car jamais l'homme, c'est la genèse fouriériste qui l'affirme, n'aurait eu l'activité nécessaire pour trouver la vapeur et l'imprimerie, sans la punaise et la puce. Ici viennent des considérations extrêmement profondes sur la puce, étudiée comme criterium du degré d'enfance et de barbarie des peuples. « C'est par » cela, » ajoute la genèse fouriériste, « que, chez les peuples civilisés, la » puce s'attache aux armées improductives et aux casernes véritables in» stitutions de barbarie; » principe profond, d'après lequel la puce doit être inconnue dans les manufactures et les fabriques.

Je regrette de ne pouvoir suivre la genèse fouriériste dans les [illegible] qu'elle développe sur la puce, mais j'ai hâte de vous faire connaître [illegible] de ses déductions sur les grands problèmes qui intéressent l'humanité. Après avoir raillé, avec un [illegible], le paradis terrestre de Moïse et déclaré que la position de notre premier père et de notre première mère n'était tolérable, je cite textuellement, « qu'avec un [illegible] pour la botanique et une provision [illegible] cigares, » la genèse fouriériste, qui pense que l'homme devait naturellement [illegible] en face de merveilles si nouvelles de la jeune création, et alors qu'il était en communication directe avec Dieu et avec les esprits célestes, substitue l'explication suivante à celle de la Bible, afin de satisfaire la raison et le sentiment de justice que

---

Voir le Journal de La Haye d'avant-hier.

(1) Nous empruntons ces données au principal organe du fouriérisme. Voir la *Démocratie pacifique*, [illegible] développées dans un feuilleton scientifique, au mois de [illegible]

comme les comités spéciaux de chemins de fer, n'a pas été consulté au commencement de la session actuelle.

Après une discussion assez animée, la motion de M. O'Connell, combattue par sir Robert Peel et par quelques autres orateurs, a été rejetée par 180 voix contre 36.

M. Wodehouse a interpellé sir Robert Peel sur les relations commerciales entre le *Zollverein* et la Grande-Bretagne. Sir Robert s'est contenté de déclarer qu'il ne voyait pas d'inconvénients à déposer les divers tarifs du *Zollverein* d'après lesquels on peut se faire une idée de la politique commerciale des Etats qui composent cette union.

M. Milnes ayant demandé à sir Robert Peel s'il était vrai que le gouvernement eût envoyé, par l'intermédiaire de l'ambassadeur britannique à Paris, une invitation à Ibrahim pacha de visiter l'Angleterre, le premier lord de la trésorerie a répondu que le gouvernement ayant reçu avis qu'il était probable qu'Ibrahim pacha viendrait en Angleterre, une assurance directe a été immédiatement donnée que le désir du gouvernement de Sa Majesté était de lui témoigner tous les égards en son pouvoir. M. Milnes s'est contenté de cette réponse quelque peu évasive et qui ne dément pas le fait d'une démarche directe qui aurait été faite auprès du pacha, comme l'ont dit quelques journaux français.

Dans cette même séance, il a été donné lecture d'une lettre de M. Smith O'Brien, qui proteste de nouveau contre son incarcération qu'il déclare souverainement illégale.

Une discussion fort importante a eu lieu dans la séance de la chambre des communes, au sujet des lois relatives aux quarantaines. Le docteur Bowring a présenté une motion pour demander qu'une humble adresse soit votée à la reine, afin qu'elle fasse remettre à la chambre les correspondances qui ont eu lieu sur cette grave question avec les gouvernements étrangers.

Il a cité l'opinion du docteur Mac William, qui prétend que la fièvre jaune et la peste ne sont pas contagieuses en dehors d'une certaine localité, et l'avis de l'Académie des sciences de Paris qui confirme cette opinion. M. Hume a ajouté que l'établissement des quarantaines coûtait près de 120,000 liv. sterl. à l'Angleterre, et que s'il était démontré que les quarantaines n'avaient aucun résultat avantageux et ne servaient qu'à entraver le commerce, il fallait se hâter de les modifier ou même de les abolir. La motion a été adoptée.

La chambre des communes a rejeté à la majorité de 151 voix contre 66 un projet de bill présenté par M. Duncombe, pour réduire la durée de la journée de travail des ouvrières en dentelles. Ce bill avait été combattu par sir J. Graham.

MEETINGS DE PROTECTIONISTES.

Il y a deux jours, la salle de Willis servait de théâtre à une véritable splendide musicale. Tout ce que Londres compte d'artistes et d'amateurs distingués se pressait dans cette belle enceinte pour venir applaudir la reine du piano. Hier cette salle offrait un autre spectacle non moins animé, mais pas tout à fait aussi agréable. Elle servait de lieu de *meeting* à une assemblée agricole. Le parti protectionniste avait voulu en faire le théâtre d'une manifestation imposante contre le corn-bill. La réunion était très-nombreuse, tellement nombreuse qu'il a fallu tenir deux *meetings* séparés, l'un au rez-de-chaussée dans l'ancien manége, sous la présidence du duc de Buckingham. Plus de 200 sociétés agricoles des divers comtés de l'Angleterre se trouvaient représentées dans cette assemblée où la fine fleur des fermiers et des grands propriétaires terriers étaient réunis par une touchante confraternité.

Au premier étage, comme au rez-de-chaussée, on a prononcé un grand nombre de discours dans lesquels Peel le transfuge, et ses 112 renégats, ont été fort peu ménagés; puis on a adopté une foule de résolutions pour déclarer que les protectionnistes sont plus que jamais attachés au système protecteur et pour engager la chambre des pairs, par les considérations les plus pressantes à rejeter le bill objet de leur exécration.

Voici les principales résolutions qui ont été adoptées dans le grand *meeting* protectionniste :

1° En conséquence du bruit qui a été répandu d'un prétendu changement d'opinion parmi les fermiers du pays au sujet de la liberté commerciale, ce *meeting* a été convoqué et saisit cette occasion de réfuter publiquement cette assertion sans fondement et de déclarer que l'opinion des fermiers, quand à la nécessité de maintenir la protection en faveur de l'industrie nationale et de l'agriculture en particulier, loin d'être ébranlée, est confirmée et raffermie par la dernière discussion qui a eu lieu à la chambre des communes.

2° Ce *meeting* exprime l'espoir sincère que les membres de la chambre des lords ne se laisseront pas influencer par le bruit sans fondement d'une prétendue modification d'opinion de la part du grand corps des fermiers en faveur de la politique commerciale du gouvernement de Sa Majesté.

3° Ce *meeting* exprime sa ferme conviction que si les mesures commerciales proposées par le gouvernement de Sa Majesté devenaient malheureusement loi de l'état, elles n'auraient pas pour résultat de satisfaire et d'établir la bonne intelligence entre les diverses classes de la population, mais en excitant le mécontentement public elles prépareraient au vote à une série de changements funestes aux plus chers intérêts de l'empire britannique.

4° Les fermiers d'Angleterre mettent toute leur confiance dans la sagesse de la chambre des lords pour garantir contre un projet de législation funeste les intérêts permanents du pays.

5° La grande majorité des représentants du peuple anglais à la chambre des communes a été élue avec le mandat formel de soutenir le principe de protection en faveur de l'industrie nationale; cette majorité est devenue minorité par la trahison du premier ministre et de cent de ses adhérents. Il est donc du devoir de ce *meeting* de déclarer que la majorité du peuple anglais, aussi bien que du corps électoral, est formellement opposée au principe de la liberté de commerce, et de conjurer respectueusement la chambre des pairs de rejeter le projet du gouvernement non seulement à cause de son caractère fatal, mais afin de fournir au pays l'occasion d'exprimer dans les élections générales son opinion sur la politique adoptée récemment par le premier ministre.

L'assemblée, sur la proposition de deux fermiers des comtés d'Essex et de Worcester, a adopté par acclamation un vote de confiance en faveur de lord George Bentinck, chef de l'opposition protectionniste à la chambre des communes, et en faveur des 240 membres qui ont voté pour le rejet du corn-bill. Puis elle a voté des remercîments à son président, le duc de Richmond, qui a répondu en ces termes. « En remerciant l'assemblée de l'honneur qu'elle a bien voulu me conférer, je puis l'assurer qu'il me reste encore assez de sang anglais dans les veines pour défendre les intérêts agricoles toutes les fois qu'ils seront attaqués, et ce sera avec la plus vive satisfaction que je marcherai sous la bannière de lord Stanley. Je proclame ici de noble lord, parmi les fermiers de l'Angleterre assemblés dans cette enceinte, chef du parti protectionniste dans la chambre des lords (tonnerre d'acclamations), et je puis me porter garant de l'honnêteté de sa conduite.

L'assemblée s'est séparée après avoir poussé trois grognements formidables à l'adresse de sir Robert Peel.

Le *Standard* s'exprime ainsi au sujet de ce *meeting* :

Le grand *meeting* de la salle Willis peut être considéré comme un grand événement historique, c'est le premier exemple d'une centralisation pratique du corps agricole si longtemps et si constamment méconnu, insulté et opprimé à cause de la faiblesse résultant de sa dispersion.

Cette vaste réunion a surpris tout le monde, amis et ennemis, par le nombre aussi bien que par l'aspect noble et imposant de ceux qui y ont pris part. Le fermier anglais est ordinairement un splendide spécimen de la race humaine. Quel effet ne doivent pas produire plusieurs milliers de tels hommes réunis dans un but honnête et généreux? Le spectacle offert par le salon de Willis était tel qu'on n'en trouverait pas de semblable ailleurs qu'en Angleterre.

Nous voudrions que les étrangers qui nous jalousent, pussent assister à une pareille scène qui nous a suggéré, pour notre part, les réflexions les plus encourageantes. Ces hommes qui se sont réunis au nombre de plusieurs mille sans y être amenés par des sollicitations importunes, sans obéir à l'impulsion d'une organisation puissante, ces hommes qui se sont réunis [illegible] sur la seule indication [illegible] à soumettre tout le monde par la spontanéité, ces hommes ne sont en quelque sorte qu'un échantillon de ces centaines de milliers d'hommes qui se rendraient avec une égale promptitude, à l'appel de leur souveraine ou de leur pays, si l'un ou l'autre était menacé par des dangers intérieurs ou par des ennemis du dehors.

Le *Standard*, après avoir ainsi fait l'éloge du physique des fermiers anglais, ajoute que les discours qu'ils ont prononcés étaient bien supérieurs par le fond comme par la forme, aux harangues des orateurs de la ligue et même de la chambre des communes. Il termine en exprimant le vœu que les fermiers d'Angleterre donnent souvent au pays un pareil spectacle.

Si nous nous en rapportons à ce journal, le nombre des membres de la chambre des lords qui se sont engagés à voter contre le bill des céréales serait déjà de 170 et ce nombre s'élèverait à 210. Le nombre de ceux sur l'appui desquels le ministère peut compter pour voter en faveur du projet ne serait, suivant ce même journal, que de 156, dont 10 membres du banc des évêques. Le journal *tory* ajoute qu'il est loin d'exagérer les forces du parti protectionniste dans la chambre haute.

Nouvelles d'Espagne.

D'après les nouvelles de Madrid du 17, les travaux préparatoires aux élections étaient poursuivis avec activité; mais quelque zèle que déploient les autorités des provinces, il est difficile que les listes électorales puissent être dressées assez promptement pour que l'ordonnance de la dissolution des cortès actuelles et celle de convocation des nouvelles cortès puissent être publiées avant la fin de juillet.

Jusque-là les affaires politiques devront rester dans une sorte de *statu quo*. La reine, d'ailleurs, se prépare à partir pour les eaux de Santa-Agueda, dans les provinces basques, qui lui ont été ordonnées par les médecins.

Quelques journaux de Madrid avaient annoncé que Rubin de Celis, un des chefs principaux de l'insurrection de Galice, qui a pu se réfugier en Portugal, avait été massacré par les hommes qui l'avaient suivi dans sa fuite. On dit que le gouvernement n'a pas reçu la confirmaton de ce fait que les journaux donnaient cependant d'une manière presque affirmative.

Le chef politique de Madrid vient d'adresser une circulaire aux journaux de l'opposition, dans laquelle il les prévient qu'ils seront saisis, s'ils publient des nouvelles fausses.

Voici cette circulaire :

« Lorsque je vous ai fait savoir, en date du 11 avril dernier, que j'étais résolu à ne pas tolérer la circulation des journaux contenant des nouvelles fausses ou alarmantes, je vous ai dit en même temps que cette résolution était basée sur l'impossibilité d'établir la moindre analogie entre ces abus et le droit de libre discussion accordé par la loi politique qui nous régit.

»Il résulte de là que la mesure adoptée ne l'a pas été par l'effet des circonstances extraordinaires dans lesquelles le pays pourrait se trouver, mais parce qu'elle a paru conforme au principe légal de la liberté de la presse et pour ôter à cette institution les défauts qui la gâtent et la convertissent en un instrument de petits intérêts et de passions. Sous le titre de bruits ou nouvelles, on donne de la valeur à des suppositions gratuites et le plus fréquemment mal fondées : on attribue au gouvernement des intentions qu'il plaît aux journalistes d'inventer, et, par des moyens aussi immoraux, on injurie, on calomnie et on fournit un aliment à l'agitation [illegible] pendant la défiance et l'alarme, et en opposant des [illegible] contraires à la pacification qu'il désire avec ardeur [illegible] projet de remplir sévèrement le devoir de la [illegible] je vous rappelle ce que je vous ai dit dans ma lettre du 11 avril et soyez bien averti que je ne me laisserai arrêter par aucune considération, et que tous les numéros de votre journal annonçant des nouvelles fausses de la classe à laquelle je fais allusion seront saisis, sans préjudice des autres dispositions, suivant les circonstances qu'elles présenteraient. »*Signé*, PEDRO SABATER. »

Nouvelles de Haïti.

Les derniers avis sont du 27 avril dernier. Le nouveau président de Haïti, le général Riché, était toujours dans le nord de l'île où tout était tranquille. L'ex-président Pierrot s'est retiré sur ses plantations, mais on assure que bientôt on doit lui fixer une résidence près de Port-au-Prince, afin de pouvoir surveiller tous ses mouvements, car il compte encore des partisans qui espèrent un jour le voir remonter à la présidence. Dans le sud, quelques centaines d'hommes, principalement des cultivateurs, ayant à leur tête le général Gaspard, se sont soulevés contre le nouvel ordre de choses. Leur but était de piller les villes des Cayes. Ils ont commencé par massacrer plusieurs personnes [illegible] qui sont tombées entre leurs mains, et [illegible] ayant marché contre eux avec six régiments, les a défaits au camp Perrin, leur a tué 210 hommes et pris 10 pièces de canon. Le reste des insurgés en déroute s'est dirigé sur Port-salut qu'ils ont pillé; ils ont voulu ensuite se jeter dans Jérémie, mais à leur approche la ville s'est mise en état de défense et ils n'ont pu y pénétrer. Rien n'était encore décidé relativement aux relations avec la république dominicaine. Le président Santana de la partie espagnole a envoyé des dépêches à Riché et l'on pensait généralement que les hostilités seraient au moins suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les étrangers ont conçu une opinion très-favorable du nouveau gouvernement haïtien à la tête duquel se trouvent les hommes les plus éclairés du pays et ceux qui ont déjà eu des relations avec les puissances européennes.

Nouvelles et faits divers.

Le paquebot *Egyptus* a apporté à Marseille des nouvelles de Constantinople jusqu'au 7 mai. Le traité de commerce qui se négociait depuis si longtemps entre la Porte et la Russie a été

---

nous portons en nous :

« L'ère paradisiaque était destinée à laisser croître l'homme jusqu'à » ce qu'il fût capable de travail; il arriva qu'un jour la population de » l'Eden se trouva trop nombreuse, alors vinrent les luttes, les guerres, » les violences, l'asservissement du plus faible, la domination du plus » fort, la terre souffrait horriblement de ces discordes intestines, et la » douleur minait insensiblement sa santé. Elle contribuait son œuvre de » création, mais la vigueur lui manquait, ce qui se reconnaît sans peine » au caractère de la race des dernières races créées (les habitants de » l'Australie, qui ont trop de rapport avec les quadrumanes). Le déclin » [illegible] déjà avec le troisième siècle de l'ère [illegible] et tout à coup » de nos années siècles, le *virus des doctrines [illegible]* s'était déjà infiltré dans les veines de l'humanité; alors le [illegible] de la planète fut moins fort que la douleur, et une maladie contagieuse s'empara d'elle. »

Qui voudra contester ne s'arrêtera guère à se rallier à ce système, car c'est ici que la genèse fouriériste va expliquer le déluge et le mystère du mal et de la mort. Voilà donc la terre dans les [illegible] d'une maladie contagieuse. Que vont faire les autres astres? Ils [illegible] immédiatement leurs rapports avec la planète empestée, ou la mettent, suivant l'expression en usage, en quarantaine. Mais ici le courage et la [illegible] amitié de la lune vont briller du plus grand éclat. « La lune seule, dans la bible fouriériste, l'infortunée Phœbé voulut rester fidèle à la terre en détresse, c'est le mot, car la lune gagne la peste, elle meurt au troisième acte. Le déluge qui couvrit, il y a six mille ans, la terre sous les eaux, est la conséquence de cet accident déplorable. Phœbé, dans l'agonie, fut, à ce qu'il paraît, prise d'un [illegible] comme on dit d'un wagon qui *déraille*, [illegible] dans la convulsion de cette agonie, [illegible] extravasa les mers [illegible] quelques centaines [illegible] au-dessus de l'écliptique. Son [illegible] méridien magnétique déclina, la croûte [illegible] solide tomba du vent de la terre, du flanc [illegible] et, pour [illegible] exemple de la chute, entraîna [illegible] dans [illegible] »

[illegible] Le bonheur de l'humanité est attaché à la réalisation [illegible] sur la [illegible] [illegible] établis sur le système phalanstérien sur la [illegible] [illegible] de la pratique de ce noble but marqué à ses [illegible] [illegible] [illegible]

signé jeudi dernier à Balta-Liman par Reschid-Pacha et Tahir-Bey pour la Porte, et M. Titow pour la Russie. Ce traité fait rentrer la Russie dans le droit commun, et la place absolument sur le même pied que les puissances qui ont adhéré au traité du 15 août. Les Russes paieront dorénavant douze pour cent sur les marchandises d'exportation, et cinq pour cent sur celles d'importation. La Porte s'interdit de frapper de droits quelconques toute espèce de marchandises.

—

On mande de Berlin que le ministre des affaires étrangères a appuyé la demande que le prince Czartoryski avait adressée au cabinet de Vienne pour le prier de lever le séquestre mis sur ses propriétés de la Gallicie. Le gouvernement autrichien est, dit-on, assez disposé à accorder cette demande au prince, à condition que celui-ci abandonne le parti de la révolution et prenne l'engagement de s'abstenir dorénavant de toute participation aux intrigues tramées contre l'ordre de choses existant. On prétend que la princesse Czartoryska a l'intention de faire prochainement un voyage à Vienne.

—

Dans une supplique adressée à l'empereur d'Autriche par M. de Bogusz et publiée dans les journaux de l'Allemagne septentrionale, il est fait mention d'assassinats commis par le paysan Szela sur plusieurs membres de la famille du pétitionnaire, et provoqués uniquement par la vengeance. Si la plus petite partie des crimes qui y sont imputés à Szela pouvaient être constatés [illegible] cette supplique a été publiée [illegible] avant qu'elle soit parvenue à l'empereur et qu'elle n'ait, porté aucune date. La voie la plus simple eût été de déposer une plainte devant les tribunaux ordinaires, et il n'y a jamais eu besoin pour cela d'adresser une requête à l'empereur.

Quoi qu'il en soit, dit à ce sujet la *Gazette d' Augsbourg*, l'enquête la plus sévère a été immédiatement ordonnée et elle se poursuit maintenant. Szela s'est mis de plein gré à la discrétion de l'autorité judiciaire. La justice autrichienne, renommée pour son indépendance, rendra franchement son arrêt. Si Szela est coupable et la famille Bogusz innocente, comme le prétend le pétitionnaire, rien au monde n'empêchera les tribunaux de le condamner. L'équité exige que jusqu'alors l'opinion publique suspende son jugement et n'anticipe d'aucune manière sur la marche de la justice.

Il s'agissait de savoir à qui [illegible] imputer les événements de Leipsick des 12 et 13 juin. Les conclusions de la majorité de la commission, qui [illegible] les autorités, ont été rejetées par 37 voix contre 36. Aussitôt les applaudissements retentirent dans les tribunes publiques. Mais après [illegible] les conclusions de la minorité de la commission tendant à rendre les autorités responsables, ayant été mises aux voix, furent également rejetées par 41 voix contre 32. Ainsi la chambre s'est abstenue, si personne n'est absous, personne n'est reconnu coupable.

S'il en faut croire les nouvelles de Lisbonne du 11, reçues à Madrid, les affaires ne seraient pas en Portugal, dans un aussi mauvais état que le disent les journaux anglais. L'insurrection, d'après l'*Heraldo*, serait réduite au seul district de Braga, qui devait être bientôt occupé militairement.

—

Il existe à Londres une société dite de la Paix universelle. Elle a tenu mardi une nombreuse réunion, où l'on a dû tout naturellement s'occuper de la question de l'Orégon.

Le révérend M. Stowel a proposé une résolution proclamant que l'assemblée voit avec un profond regret que la question entre le gouvernement anglais et celui des Etats-Unis au sujet du territoire de l'Orégon ne soit pas entièrement terminée. Il a donné lecture à l'assemblée d'une lettre du secrétaire de la société de la paix d'Amérique, écrite de Boston à la date du mois de mai 1846. Il y est dit :

« Vous apprendrez avec plaisir que la fièvre de la guerre en Amérique se calme, et que les partisans de la guerre sont désormais en minorité. Si le peuple anglais reste aussi froid que par le passé, si le gouvernement brittannique montre des dispositions également pacifiques, les nuages auront bientôt disparu pour faire place à l'éclat d'une paix solide. L'opinion publique et la résistance du vœu populaire aux mesures belliqueuses, nous ont, Dieu merci ! conservé la paix ; ne laissons donc pas faiblir notre courage et notre zèle pour une cause déjà si féconde en résultats. »

M. Smith Buckingham a proposé une résolution aux termes de laquelle l'assemblée regarde la reprise récente des hostilités dans les Indes, comme une nouvelle et déplorable preuve que les conquêtes militaires ont pour effet de perpétuer la guerre. Ces résolutions ont été adoptées, et l'assemblée s'est séparée après avoir approuvé formellement les efforts faits par la société de la paix pour exciter l'attention et le zèle du public contre la réorganisation des milices.

—

Le prédicateur Jean Ronge a été renvoyé par le tribunal de la ville de Breslau de l'enquête criminelle ordonnée contre lui relativement à son écrit : « De nouveaux et cependant d'anciens ennemis. »

—

Le budget des cultes a été voté par la chambre des députés de France, dans sa séance d'avant-hier. La discussion sur le budget des affaires étrangères a été immédiatement entamée.

On avait craint un moment que la chambre des pairs n'hésitât à voter cette année les projets de loi relatifs aux concessions de chemins de fer dont elle est saisie. Ces craintes sont aujourd'hui dissipées.

Il y dans la chambre française 184 fonctionnaires publics, dont 151 ministériels et 33 de l'opposition. Or, *le Constitutionnel* publie une liste de 90 fonctionnaires nouveaux qui se présentent comme candidats ministériels. A la vérité, tous, dit-il, ne peuvent pas être nommés, puisqu'il s'en trouve quelquefois deux et même trois pour le même collége ; mais, déduction faite des doubles emplois, ce sont 81 fonctionnaires publics dont la majorité ministérielle s'accroîtrait si le ministère l'emportait dans les collèges dont il s'agit. Combien, parmi les députés qu'ils remplaceraient, y a-t-il déjà de fonctionnaires ? 16 seulement ; dont 13 appartiennent à l'opposition. Ainsi, dans ce cas, les 184 fonctionnaires actuels se réduiraient à 168, dont 148 ministériels et 20 de l'opposition. En ajoutant les 81 nouveaux, on arrive à un chiffre de 249 fonctionnaires, dont 229 ministériels.

—

Dans la séance du 18 de la chambre des députés du grand-duché de Bade, le député Zittel a présenté une pétition des catholiques allemands de Mannheim qui réclament pour eux le traitement d'égalité politique accordé à toutes les confessions chrétiennes. Mais en même temps, ce député a déclaré qu'il renonçait à présenter dans cette session sa motion générale en faveur de la liberté des cultes, motion qui a déjà produit une si vive agitation dans le grand-duché de Bade ; il se bornera à appuyer de toutes ses forces les droits politiques des catholiques allemands [illegible] les oppositions hostiles du gouvernement.

M. le bourgmestre [illegible] a tué d'un coup de pistolet de M. Pegorier, et après l'autopsie examinée dans tous ses détails, il a exprimé toute sa satisfaction de l'organisation de cet établissement et des sécurités qu'il offre. —

— On écrit de Leeuwarde, le 18 mai :

On se félicite généralement ici de la réussite probable de la récolte des pommes de terre. Il en est une sorte qui vient à maturité avant toute autre et qui sont déjà parvenues à un certain degré de maturité. Elles font prévoir les plus heureux résultats. Dans trois ou quatre semaines on croit pouvoir les récolter.

— On écrit de Zwolle, le 18 mai :

Au marché de bestiaux qui a eu lieu ici le 15, les prix du bétail ont encore augmenté malgré le grand nombre de bestiaux dont le marché était pourvu, et qui nous étaient venus de la Frise.

— On vient de découvrir dans le commerce des produits chimiques de Paris une sophistication toute nouvelle. C'est la substitution des bromures, qui sont à bas prix, aux iodures, qui valent de 130 à 140 fr. le kilogramme depuis l'invention du daguerréotype.

D'un autre côté, on signale une fraude préjudiciable à la santé publique. Il paraît que des industriels teignent des grains de café d'une qualité inférieure pour leur donner l'apparence du moka. Plusieurs consommateurs ont été victimes de cette falsification.

Nos voisins les Belges choisissent quelquefois de bien singuliers genres d'amusement. Dimanche dernier, [illegible] un combat de pinsons, où trois de ces oiseaux ont répété leur chant 1,113 fois en une heure : l'un 420 fois, l'autre 368 et le troisième 330.

Le même jour, une course d'ânes ayant réussi parfaitement à Dolhain, les mêmes sportmen organisent pour dimanche, 31 de ce mois, une course de... devinez... de porcs, qui aura lieu à Dison, près Verviers.

Cette lutte paraît devoir être excessivement intéressante : trois concurrents de première force se trouvent déjà inscrits sous les noms de *Erivan*, *Isabelle* et *Miss Lisbette*; ils appartiennent à un fermier de Petit-Bechain, qui s'occupe tous les matins de leur entraînement dans l'hippodrome établi près des carrières. Il y a déjà beaucoup de paris.

— Les agents de la police locale viennent d'arrêter à Bruxelles un petit garçon orphelin, âgé de 8 ans, nommé Coudron, né à Tournay et demeurant en dernier lieu à Paris. L'histoire de ce petit infortuné, entrant à peine dans la vie, offre le plus touchant intérêt. Ayant perdu successivement son père et sa mère, établis à Paris, il se vit abandonné seul, comme on dit, à la grâce de Dieu. Doué d'une intelligence très précoce et rempli de courage, cet enfant, que plus rien n'attachait à la grande ville, résolut de mettre à exécution un projet de voyage sur lequel il avait médité. Sans autre ressource que l'espoir dans la charité publique, il partit un beau matin de Paris pour se rendre à Gand, où devait se trouver un oncle à lui, d'après ce qu'il se souvenait avoir entendu dire par son père. Comment il s'y prit pour effectuer ce voyage, nous ne savons trop ; mais toujours est-il que la distance qui sépare Bruxelles de Paris, il l'a franchie à pied et, dans le plus affreux dénûment, et que c'est ainsi qu'on l'a arrêté sous une prévention de vagabondage.

— Le chiffre total de la population de la monarchie autrichienne est de 37,491,120 ames, dont 12,273,717 en Hongrie, 4,249,669 en Bohême, 2,219,933 dans le royaume vénitien et 2,588,426 dans la Lombardie.

— Le suicide est poursuivi et puni par les lois anglaises. Une jeune personne de bonne famille, qui, dans un accès de désespoir d'amour, s'était jetée dans la Tamise du haut du pont de Blackfriars après avoir vainement essayé de se couper le cou, a été condamnée dernièrement par la cour centrale criminelle à sept jours de prison. Grâce aux circonstances atténuantes de la cause, le juge n'a pas cru devoir prononcer une peine plus forte.

— L'attention publique est en ce moment surexcitée à Londres par une affaire mystérieuse dont les circonstances rappellent celles du procès Bletry. Il y a deux ans environ qu'une caisse adressée à un certain docteur Hunters, à Londres, fut déposée à la station du chemin de fer de Liverpool ; le port fut payé d'avance, et la caisse transportée à Londres en temps utile ; mais il fut impossible de découvrir le destinataire, malgré des recherches réitérées. Enfin la caisse avait été mise au rebut avec un grand nombre d'autres articles, lorsqu'il y a quelques jours, à l'occasion d'une visite faite dans les magasins, les employés, frappés de la date que portait le couvercle, ouvrirent la boîte pour s'assurer de ce qu'elle contenait ; il s'en échappa aussitôt des miasmes putrides, et l'on aperçut avec horreur trois cadavres placés côte à côte : c'étaient ceux d'un homme, d'une femme et d'un enfant. On écrivit sur-le-champ à Liverpool, afin d'avoir des renseignements ; mais jusqu'ici l'on n'a pu rien découvrir que l'inscription de la caisse au registre de la station, sans nom d'expéditeur. Le coroner, M. Wakley, instruit de ces faits, vient de prescrire l'autopsie des cadavres par un homme de l'art et d'ordonner une enquête.

— *Un négociant très civilisé.* — Hoyau, déjà deux fois repris de justice pour vol et abus de confiance, comparaît encore devant le tribunal de police correctionnelle de Paris, sous la prévention de tromperie sur la nature des marchandises par lui vendues, exercée au reste avec une audace et une persistance extrêmes.

Le premier témoin entendu est une cabaretière qui s'exprime ainsi :

« Cet homme que je ne connaissais pas le moins du monde, se présenta chez moi un jour pour y prendre son repas ; il se fit servir une petite salade et, affectant une très grande susceptibilité sur la qualité de l'huile, il trouva la mienne détestable, ce qui n'est pas, je vous prie de le croire, et il m'offrit de m'en vendre d'excellente, de premier choix et à un rabais considérable. Je n'en avais pas besoin pour le moment ; mais voulant profiter de la bonne occasion pour me procurer de l'huile à brûler à bon marché, j'acceptai l'offre de cet individu qui me promit de m'en apporter le lendemain une bouteille de quatre livres à 15 sous. Il revint, en effet, me déposa une bouteille toute pleine par dehors, bien bouchée, bien ficelée. Ne voulant rien conclure en l'absence de mon mari, je remis au lendemain le solde de mon petit compte. Il s'en va bien content, puis revient presque aussitôt : » Si ça vous était égal, qu'il me dit, c'est que je n'ai pas le sou sur moi, et j'ai quelques emplettes à faire ; avancez-moi toujours 6 francs ; ce sera un à compte. Je lui donnai 6 fr., et il n'est plus revenu.

M. le président. — Et quand vous avez enfin découvert la cruche?

Le témoin. — De l'eau claire, monsieur, rien que de l'eau claire, pas un pouce d'huile quelconque, si ce n'est autour du papier qui fermait le bouchon. (Hilarité.)

M. le président à Hoyau. Eh bien, vous entendez?

Hoyau, la main sur la hanche et le sourire sur les lèvres. Dam ! que voulez-vous? cette dame voulait avoir de l'huile à si bon marché!

M. le président se vèrement. Taisez-vous ! ce système de défense est odieux.

Le deuxième témoin est une [illegible] épicière, blonde pâle et [illegible] femme qui porte sur sa figure l'expression [illegible] une bonne foi et d'une crédulité naïves. Elle a aussi acheté du prévenu, pour 35 francs, une cruche qui ne contenait que de l'eau.

L'épicière. — C'est [illegible] aujourd'hui je ne peux ni ne veux pas encore le croire, j'ôte le bouchon, je puise... de l'eau ! Ce n'est pas possible ; je puise encore : toujours de l'eau. Je me refuse à l'évidence. Enfin je vide la cruche : pas une goutte d'huile... C'était bien affreux.

M. le président, à Hoyau. Eh bien, qu'avez-vous à répondre?

Hoyau, qui a beaucoup de peine à contenir une envie de rire : Que voulez-vous? elle en avait pour son argent... c'était si bon marché!

M. le président. — Il est vraiment incroyable que vous persistiez dans un système de défense d'un cynisme aussi révoltant!

Six autres marchands, également pris pour dupes à l'aide des mêmes moyens, viennent accabler le prévenu de leurs dépositions. Après [illegible] de récriminations, Hoyau ne répond que par cette formule invariable : « J'en suis bien fâché, mais je n'ai pas l'honneur de connaître monsieur ou madame. »

---

tième siècle. Sans doute, ils ne développent pas les mêmes doctrines, mais ils développent les seules doctrines applicables si les négations du dix-huitième siècle sont vraies. Après [illegible] de Voltaire, devant laquelle disparaît le motif de la lutte morale de la liberté, de la souffrance, il n'y a rien de plus logique que l'affirmation de Fourier sur la satisfaction qu'il convient de donner à l'homme, sans se préoccuper des idées de moralité et de devoir, qui ne sont plus que des préjugés, résultat d'une routine absurde. Après le sophisme voltairien, il n'y a que trois chances : ou demeurer dans le scepticisme, ce qui est impossible aux sociétés qui vivent de croyance ou meurent de doute, et qui d'ailleurs met les hommes sur la pente de l'athéisme qui les conduit à la fatalité antique et à la doctrine de la [illegible] ; ou affirmer, avec Fourier et les autres novateurs modernes, toutes les passions, étant d'institution divine, doivent être satisfaites, ce qui conduit à l'horrible et à l'atroce, et, on vient de le voir aussi, à l'absurde, ou revenir à la loi chrétienne, en reconnaissant que les sociétés humaines ne sauraient trouver une plus noble et plus ferme base.

A ce point de vue, les fouriéristes que nous avons exposées, et celles des autres novateurs modernes, qui toutes ont de grands rapports avec les doctrines de Fourier, acquièrent une importance et une gravité qui leur manquent quand on les envisage en elles-mêmes. Ces idées vous inspirent un étonnement mêlé de [illegible] elles stipulent positivement, ou supposent [illegible] l'abolition de la propriété, celle du mariage, la promiscuité, la [illegible] de la liberté humaine, et par conséquent de la moralité des actions, résultats honteux, cachés sous les grands mots de réhabilitation de la chair par le saint-simonisme, et [illegible] d'attraction passionnée par les disciples de Fourier. Eh bien ! ces idées qui heurtent à chaque pas l'honnêteté [illegible] sont le résultat logique de la situation intellectuelle et morale que les idées sceptiques ont faite au monde. Les idées de Fourier et de Saint-Simon sont la contre-épreuve des idées anti-chrétiennes de Voltaire et de Diderot.

— [illegible] voulez-vous une preuve aussi claire que le jour ? C'est que Fourier, [illegible] a su codifier et élever à [illegible] les résultats logiques et pratiques du scepticisme, tels qu'ils se développaient sous ses yeux. C'est un homme d'un sens remarquable, l'historien même et le critique intelligent des novateurs modernes (1), qui l'a reconnu : [illegible]

(1) M. Louis Reybaud.

que les idées fouriéristes et saint-simoniennes ne se soient pas rendues maîtresses de la société, l'amoral qui découle naturellement de ces idées a cependant infecté tout le corps social.

« On a conduit, on a poussé notre siècle à la satisfaction, s'écrie-t-il avec éloquence ; et il s'y précipite avec un acharnement qui épouvante. On lui a prêché le culte de l'utile, et il semble avoir perdu toute notion de la vraie grandeur. En politique, les fonctions et les dignités sont l'objet d'un passant continuel, où les combattants ne font que changer de tactique et de rôle. En industrie, en littérature, les excès ont passé les bornes ; le dédain de toute probité et de toute règle a conduit droit à la dépravation et au chaos. L'ancienne moralité a disparu, et il est difficile de dire où est la nouvelle. Au lieu de cette simple et saine logique qui gouvernait les générations, on a aujourd'hui des chaires pour toutes les folies, des auditoires pour toutes les monstruosités. Le vertige est dans les têtes, le doute est dans les ames. On ne sait que croire et que prescrire. Si rien n'a été fondé, tout a été ébranlé. On dirait que la société se déserte elle-même, qu'elle se plaît au milieu des ruines, qu'elle prête la main à sa propre destruction. »

Qu'ajouter à cette véhémente peinture, à ce tableau si vrai et si pathétique? Rien, sinon qu'il prouve d'une manière irréfragable la justesse de notre assertion, à savoir : que le mal ne fut ni de Fourier ni de Saint-Simon, mais que Fourier, Saint-Simon, et après eux M. Sue, leur disciple, naissent du mal produit par l'école sceptique qui les a précédés ; rien, sinon que ces derniers n'ont fait que chercher des dogmes en harmonie avec la morale de la satisfaction, qui gouverne et flétrit notre société, et que, puisque cette société est restée rebelle aux idées de ces novateurs, tout en pratiquant la morale dont les logiciens de l'absurde ont indiqué les dogmes naturels et presque nécessaires dans leur étrange genèse, on doit en conclure que cette morale honteuse et subversive sort naturellement et logiquement de la situation qui a produit le système de l'association phalanstérienne comme celui du saint-simonisme.

Oui, cette situation [illegible] à la négation de la vérité chrétienne, qui donnait pour base à la civilisation moderne la doctrine de la chute et de la réhabilitation de l'homme, de la lutte de sa liberté contre ses passions, c'est-à-dire de la liberté morale. Merveilleux mystère qui explique tout, la tendance de l'homme à la perfection et l'imperfection humaine! Admirable combinaison, qui, à côté d'une loi imparfaite puisqu'elle vient de l'homme, place la loi parfaite que Dieu a donnée, qui ne demande point que l'Evangile devienne un code politique, mais qui évangélise peu à peu nos codes ! La philosophie chrétienne, qu'on y prenne garde, loin d'être un rideau fermé sur la raison humaine, est une issue ouverte sur les perspectives infinies de la vérité universelle, et elle donne la raison de tout, même des rêves des utopistes qui essaient de la remplacer par leurs vaines spéculations. Elle indique la source de cette tendance de l'homme à poursuivre ici-bas le bien inspiré dans ce sentiment de l'infini que Dieu a mis à la fois dans le cœur et dans la pensée, et qui fait, dans ce monde, sa noblesse et son tourment. Selon la philosophie chrétienne ce mouvement de l'esprit de l'homme est le résultat d'un souvenir et d'une espérance. Créature déchue d'un état excellent, il aspire à un état plus parfait encore de l'autre côté du temps. Citoyen d'une société imparfaite, il a la mémoire instinctive de la première de toutes les sociétés, celle du Paradis terrestre ; l'intuition de la dernière de toutes, celle du ciel, qui sera la perfection même. Rien ne le contente ici-bas, parce qu'ici-bas tout est fini, et qu'il aspire à l'infini, c'est-à-dire à Dieu, comme à son pôle. Dieu ne l'a donc pas trompé en lui donnant la soif de la perfection et de la satisfaction, puisque c'est vers ce but qu'il doit monter en traversant le temps ; mais l'homme se trompe lui-même quand il cherche et quand il attend la perfection où elle ne saurait être. Toute cette belle synthèse est contenue dans ce mot de Bossuet : « Sortez du temps et du changement, et aspirez à l'éternité. »

Certes, cette doctrine est assez belle pour se recommander par elle-même ; mais, nous avons le droit de le dire, après avoir parcouru le cercle des aberrations dans lequel se meut l'esprit de M. Sue, elle paraît plus belle encore par la comparaison qui s'établit entre elle et les folies qu'on lui oppose. Pour comprendre toute la grandeur du christianisme, il faut connaître les étranges utopies qui aspirent à le remplacer. Nous ne comprenons que M. Sue a rendu à la vérité chrétienne un hommage d'autant plus éclatant qu'il est involontaire. Avec tout son esprit, il est tombé dans l'absurde ; avec tout son talent d'exposition dramatique, il n'a su échapper au ridicule, quand il a voulu trouver pour les sociétés humaines une autre religion que le christianisme ; et il a fallu qu'il allât tomber dans la genèse lunatique et dans l'évangile sensuel de Fourier, quand il a voulu échapper à la Genèse de Moïse et à l'Evangile de Jésus-Christ.

(*La suite à demain.*)

Conformément aux conclusions sévères de M. l'avocat du roi Puget, le tribunal a condamné Hoyau à deux ans de prison et à 50 fr. d'amende.

— Les journaux irlandais publient les détails d'une scène déplorable qui a eu lieu samedi dernier près de Newport dans le comté de Tipperary. Un shérif ayant à exécuter un mandat de saisie au domicile d'un M. Manusell, de la part de son propriétaire, les gens et les domestiques du premier se barricadant dans la maison firent pleuvoir une grêle de pierres sur les officiers de police et les soldats dont le shérif avait cru devoir se faire assister pour l'accomplissement de l'acte de son ministère. On essaya alors de forcer la porte, mais les gens de la maison versèrent de l'eau bouillante sur les hommes qui voulurent le tenter.

En présence de cette résistance désespérée, le shérif, après avoir lu le *riot act* ordonne aux officiers de police de faire feu. Cet ordre fut exécuté, mais les assiégés ne faisant pas mine de se rendre et continuant à jeter des pierres dont ils s'étaient approvisionnés, une seconde décharge fut ordonnée. Celle-ci fut meurtrière, un homme et une femme qui se trouvaient à l'une des fenêtres de la maison tombèrent morts, ce ne fut qu'alors que les assiégés crurent devoir se rendre. La maison fut occupée par la police, et les individus qui l'occupaient furent arrêtés.

— Depuis quelques jours les voleurs s'attaquent aux grosses proies. Nous avons mentionné, sur la foi des journaux anglais, un vol de 500,000 fr. à la banque de Londres. La banque de Paris est trop bien gardée pour donner passage à de si beaux coups; mais on a vu la boutique d'un horloger fournir un butin de 40,000 fr. à ceux qui l'ont dévalisée, et l'on nous annonce un vol de 60,000 fr. au préjudice d'un officier supérieur de l'armée russe, fixé depuis deux ans à Paris.

Cet officier, qui habite le faubourg Montmartre, avait cru dérouter tous les soupçons en renfermant ses valeurs dans le faux tiroir supérieur d'une commode placée dans son antichambre, près de la porte d'entrée. Comme ce tiroir n'avait pas de serrure et était retenu seulement par le penne du tiroir inférieur, il y avait pratiqué une sorte de secret en y faisant adhérer un clou à crochet qu'il fallait enlever pour l'ouvrir, après avoir fait jouer le penne de la serrure du tiroir inférieur.

Mercredi dernier tout fut enlevé. Pour parvenir à ses fins, le voleur avait soulevé le marbre de la commode, qui est d'un poids considérable, puis, brisant la planche légère placée dessous, il avait fait sauter le crochet mystérieux.

— On écrit de Madrid :

La cour royale de Madrid s'est occupée dans son audience du 10 de la cause suivie contre le soi-disant baron de Pélichi. Cet imposteur était parvenu à se placer à Madrid comme officier supérieur d'état-major, fonctions dans lesquelles, par ses intrigues et ses dénonciations, il a fait beaucoup de mal à des personnes qui ont été en butte aux persécutions des autorités. Le prétendu baron Pélichi avait à rendre compte à la justice d'un grand nombre de méfaits, parmi lesquels il y avait des accusations de faux, de vol et de bigamie. Il résulte du procès que le véritable nom du baron de Pélichi est celui de Louis Wandewale, et qu'il est né en Belgique. Affublé du titre de baron, il a parcouru plusieurs pays, où il a escroqué des sommes considérables à l'aide de lettres et d'autres papiers fabriqués par lui. Entré en Espagne comme soldat de la légion étrangère, il ne tarda pas à déserter pour retourner dans son pays, où il se fit passer comme colonel au service de la reine Isabelle, décoré de la grand'croix de Charles III, de celle d'Isabelle-la-Catholique, et de plusieurs autres ordres.

A son retour dans la Péninsule, il se maria avec une femme de Castellon de la Plana, et quelque temps après avec une autre de Ronda, où il s'était présenté dans un grand état d'opulence, menant la vie d'un prince, et ayant pour son service une vaisselle en vermeil et des bijoux de beaucoup de prix, le tout volé par lui à Paris, ainsi qu'il résulte de l'instruction. Enfin, le fameux baron de Pélichi n'a été toute sa vie autre chose qu'un aventurier se faisant appeler tantôt d'un nom, tantôt d'un autre, et vivant aux dépens des personnes qu'il rendait victimes de ses escroqueries.

Le [illegible] a reçu contre lui les [illegible] à perpétuité [illegible]

VARIÉTÉS.

LES FEMMES DU CAIRE

SCÈNES DE LA VIE ÉGYPTIENNE.

(*Suite.* — Voir notre n° 122.)

IV. — INCONVÉNIENTS DU CÉLIBAT.

J'ai raconté plus haut l'histoire de ma première nuit, et l'on comprend que j'aie ensuite dû me réveiller un peu tard. Abdallah m'annonce la visite du cheik de mon quartier, lequel était venu déjà une fois dans la matinée. Ce bon vieillard à barbe blanche attendait mon réveil au café d'en face avec son secrétaire et le nègre portant sa pipe. Je ne m'étonnai pas de sa patience; tout Européen qui n'est ni industriel, ni marchand, est un personnage en Egypte. Le cheik s'assit sur un des divans; on lui donna la pipe, et on lui servit du café. Alors il commença son discours, qu'Abdallah me traduisit à mesure :

— Il vient vous apporter l'argent que vous avez donné pour louer la maison.

— Et pourquoi, quelle raison a-t-il?

— Il dit que l'on ne sait pas votre manière de vivre, qu'on ne connaît pas vos mœurs.

— A-t-il observé qu'elles fussent mauvaises?

— Ce n'est pas cela qu'il entend; il ne sait rien là-dessus.

— Mais alors il n'en a donc pas une bonne opinion?

— Il dit qu'il avait pensé que vous habiteriez la maison avec une femme.

— Dites-lui que je ne suis pas marié.

— Cela ne le regarde pas, que vous le soyez ou non; mais il dit que vos voisins ont des femmes, et qu'ils seront inquiets, si vous n'en avez pas. D'ailleurs, c'est l'usage dans ce quartier-ci.

— Que veut-il donc que je fasse?

— Que vous quittiez la maison, ou que vous choisissiez une femme pour y demeurer avec vous.

— Dites-lui que dans mon pays il n'est pas convenable de vivre avec une femme sans être marié.

La réponse du vieillard à cette observation morale était accompagnée d'une expression tout paternelle que les paroles traduites ne peuvent rendre qu'imparfaitement.

— Il vous donne un conseil, me dit Abdallah : il dit qu'un monsieur (un *effendi*) comme vous, ne doit pas vivre seul, et qu'il est toujours honorable de nourrir une femme et de lui faire quelque bien. Il est encore mieux, ajoute-t-il, d'en nourrir plusieurs; quand la religion que l'on suit, le permet.

Le raisonnement de ce Turc me toucha; cependant ma conscience européenne luttait contre ce point de vue, dont je me promettais la fausseté en étudiant davantage la situation [illegible] pays. Je fis répondre au cheik que je le prierais [illegible] informé auprès de mes amis de ce [illegible]

J'avais loué la maison pour six mois, je l'avais meublée, je m'y trouvais fort bien, et je voulais seulement m'informer des moyens de résister aux prétentions du cheik à rompre notre traité et à me donner congé pour cause de célibat. Après bien des hésitations, je me décidai à prendre conseil du peintre de l'hôtel Domergue, qui avait bien voulu déjà m'introduire dans son atelier et m'initier aux merveilles de son daguerréotype. Ce peintre avait l'oreille dure à ce point qu'une conversation par interprète eût été amusante et facile au prix de la sienne.

Cependant je me rendais chez lui en traversant la place de l'Esbekich, lorsqu'à l'angle d'une rue qui tourne vers le quartier franc, j'entends des exclamations de joie parties d'une vaste cour où l'on promenait dans ce moment-là de fort beaux chevaux. L'un des promeneurs de chevaux s'élance à mon col et me serre dans ses bras; c'était un gros garçon vêtu d'une saye bleue et coiffé d'un turban de laine jaunâtre, et que je me souvins d'avoir remarqué sur le bateau à vapeur, à cause de sa figure, rappelant beaucoup les grosses têtes peintes que l'on voit sur les couvercles de momies.

Tayeb! tayeb! (fort bien! fort bien!) dis-je à ce mortel expansif en me débarrassant de ses étreintes et en cherchant derrière moi mon drogman Abdallah; mais ce dernier s'était perdu dans la foule, ne se souciant pas sans doute d'être vu faisant cortége à l'ami d'un simple palefrenier. Ce musulman, gâté par les touristes d'Angleterre, ne se souvenait pas que Mahomet avait été un gardeur de chameaux.

Cependant l'Egyptien me tirait par la manche et m'entraînait dans la cour, qui était celle des haras du pacha d'Egypte, et là, au fond d'une galerie, à demi couché sur un divan de bois, je reconnais un autre de mes compagnons de voyage, un peu plus avouable dans la société, Seyd-Aga, qui venait d'accomplir la mission importante de conduire à Paris quelques chevaux *nedjis* présent de son souverain au nôtre. Seyd-Aga me reconnaît aussi, et, quoique plus sobre en démonstrations que son subordonné, il me fait asseoir près de lui, m'offre une pipe et demande du café. Ajoutons, comme trait de mœurs, que le simple palefrenier, se jugeant digne momentanément de notre compagnie, s'assit en croisant les jambes à terre et reçut comme moi une longue pipe et une de ces petites tasses pleines d'un moka brûlant que l'on tient dans une sorte de coquetier doré pour ne pas se brûler les doigts. Un cercle ne tarda pas à se former autour de nous.

Abdallah, voyant la reconnaissance prendre une tournure plus convenable, s'était montré enfin et daignait favoriser notre conversation. Je savais déjà Seyd-Aga un convive fort aimable, et, bien que nous n'eussions eu pendant notre commune traversée que des relations de pantomime, notre connaissance était assez avancée pour que je pusse sans indiscrétion l'entretenir de mes affaires et lui demander conseil.

— *Machallah!* s'écria-t-il tout d'abord, le cheik a bien raison, un jeune homme de votre âge devrait s'être déjà marié plusieurs fois!

— Vous savez, observai-je timidement, que dans ma religion l'on ne peut épouser qu'une femme, et il faut ensuite la garder toujours, de sorte qu'ordinairement l'on prend le temps de réfléchir, on veut choisir le mieux possible.

Abdallah ne perdait pas [illegible] montrer en leur visage entièrement nu, non-seulement à qui veut le voir, mais à qui ne le voudrait pas. — Imaginez-vous, ajouta-t-il en pouffant de rire et se tournant vers d'autres Turcs qui écoutaient, que toutes, dans les rues, me regardaient avec les yeux de la passion, et quelques-unes même poussaient l'impudeur jusqu'à vouloir m'embrasser.

Voyant les auditeurs scandalisés au dernier point, je crus devoir leur dire, pour l'honneur des Européennes, que Seyd-Aga confondait sans doute l'empressement intéressé de certaines femmes avec la curiosité honnête du plus grand nombre.

— Encore, ajoutait Seyd-Aga, sans répondre à mon observation, qui parut seulement dictée par l'amour-propre national, si ces belles méritaient qu'un croyant leur permît de baiser sa main! mais ce sont des plantes étiolées, sans couleur et sans goût, des figures maladives que la famine tourmente, car elles mangent à peine, et leur corps tiendrait entre mes mains. Quant à les épouser, c'est autre chose; elles ont été élevées si mal, que ce serait la guerre et le malheur dans la maison. Chez nous, les femmes vivent ensemble et les hommes ensemble, c'est le moyen d'avoir partout la tranquillité.

— Mais ne vivez-vous pas, dis-je, au milieu de vos femmes dans vos harems?

— Dieu puissant! s'écria-t-il, qui n'aurait la tête cassée de leur babil? Ne voyez-vous pas qu'ici les hommes qui n'ont rien à faire passent leur temps à la promenade, au bain, au café, à la mosquée, ou dans les audiences ou dans les visites qu'on se fait l'un à l'autre? N'est-il pas plus agréable de causer avec des amis, d'écouter des histoires et des poèmes, ou de fumer en rêvant, que de parler à des femmes préoccupées d'intérêts grossiers, de toilette ou de médisance?

— Mais vous supportez cela nécessairement aux heures où vous prenez vos repas avec elles.

— Nullement. Elles mangent ensemble ou séparément à leur choix, et nous tout seuls, ou avec nos parents et nos amis. Ce n'est pas qu'un petit nombre de Turcs n'en agisse autrement, mais ils sont mal vus et mènent une vie lâche et inutile. La compagnie des femmes rend l'homme avide, égoïste et cruel; elle détruit la fraternité et la charité entre nous; elle cause les querelles, les injustices et la tyrannie. Que chacun vive avec ses semblables! c'est assez que le maître à l'heure de la sieste, ou quand il rentre le soir dans son logis, trouve pour le revoir des visages souriants, d'aimables formes richement parées, et, si des almées qu'on fait venir dansent et chantent devant lui, alors il peut rêver d'avance et se croire au troisième ciel, où sont les véritables beautés pures et sans tache, celles qui seules sont dignes seules d'être les épouses éternelles des vrais croyants.

Est-ce là l'opinion de tous les Turcs ou d'un certain nombre d'entre eux? On doit y voir peut-être moins le mépris de la femme qu'un certain reste de platonisme antique, qui élève l'amour pur au-dessus des objets périssables. La femme adorée n'est elle-même que le fantôme abstrait, que l'image incomplète d'une femme divine, fiancée au croyant de toute éternité. — Ce sont ces idées qui ont fait penser que les Turcs n'aiment l'âme des femmes; mais on sait aujourd'hui que les musulmanes vraiment pieuses ont l'ambition de voir leur idéal se réaliser dans le ciel. L'histoire religieuse des Turcs a ses saintes et ses prophétesses, et la fille de Mahomet, l'illustre Fatime, est la reine de ce paradis féminin.

Seyd-Aga avait fini par me conseiller d'embrasser le mahométisme; je le remerciai en souriant et lui promis d'y réfléchir. Me voilà cette fois plus embarrassé que jamais. Il me restait pourtant encore à aller consulter le peintre sourd de l'hôtel Domergue, comme j'en avais eu primitivement l'idée.

(*La suite à demain.*)

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi, 28 *mai* 1846, 7e *représentation supplémentaire.*
Pour l'avant dernière représentation de l'année Théâtrale.

Les Huguenots.

grand opéra en 5 actes, paroles de M. Scribe, musique de G. Meyerbeer.
M. Jouard étant parti, M. Bernard remplira le rôle de *St-Bris.*
Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

ANNONCES.

VENTE DE BEAUX MEUBLES.

On se propose de vendre par le ministère du Notaire CORNELIS JOANNES SCHIEFBAAN, résidant à La Haye, une grande partie de MEUBLES en bois d'Acajou, tels que Divans, Canapés, Fauteuils, Chaises, parmi lesquels se trouve un ameublement couvert de demi-soie; en outre des Tables à dîner et autres, des Pupitres, des Armoires à linge et autres, des Lustres et Girandolles, des Pendules et des Vases, de beaux Miroirs, de la Porcelaine et des Lampes, des Rideaux, des Tapis, des Poêles, des Ustensiles de Cuisine et de Ménage, etc.

Le tout appartenant à Son Excellence le Comte de [illegible] ministre-plénipotentiaire de S. M. le roi de [illegible] des Pays-Bas.

La vente se fera à l'Hôtel de Son Excellence, rue dite *Westeinde*, coin du *Vliersteeg*, le mercredi 27 Mai 1846, et jours suivants, à 10 heures du matin; et l'exposition aura lieu les lundi et mardi, 25 et 26 Mai, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

F. LABBÉ,

***Coiffeur, Parfumeur, Hofstraat,* à La Haye.**

Magasin de Parfumeries de Paris, premier choix, Brosserie, Peignerie, etc. Confection de Postiches en tout genre, tels que: Tours, Perruques et Toupets en Dentelle chevelue.

Nouvelle invention de Perruques sans tulle ni réseau, dites à *Courant d'air*, Nattes et Bandeaux perfectionnés.

Salon pour la coupe des Cheveux (*abonnement.*)

☞ **Appartements garnis ou non à louer.**

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 22 Mai.

		Int.	COURS 22 mai.	OUVERT.	FERMÉ.
	Dette active.	2½	—	60	60
	Dito dito.	3	—	72	—
	Dito en liquidation.	3	—	—	—
	Dito dito.	4	—	98	—
	Dito des Indes.	4	—	93	—
	Syndicat.	4½	—	99	—
Pays-Bas.	Dito	5	—	—	—
	Société de Commerce.	5	—	—	—
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin.	4½	—	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	—	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito.	6	—	—	—
Russie	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840.	4	—	90	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	5	—	—	—
	Passive.		—	—	—
	Dette différée à Paris.		—	—	—
	Différed		—	—	—
Espagne	Ardoins	5	—	20	—
	Dito		—	—	—
	Comptes Arriérés.		—	—	—
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche.	Dito métalliques.	5	—	—	—
	Dito dito.	2½	—	—	—
France.	Inscriptions au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne.	Actions 1836.		—	—	—
Brésil.	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
Portugal.	Id. id. 1843		—	—	—
	Obligations à Londres.	3	—	—	—

Bourse de Paris du [illegible]

		Int.	cours 22 mai.	OUVERT.	FERMÉ.
France.	Cinq pour cent.		—	84,05	—
	Trois pour cent.		—	—	—
	Emprunt Ardoin		—	—	—
Espagne.	Anc. différée, anc.		—	—	—
	Nouv. dito.		—	—	—
	Passive.		—	—	—
Naples.	Certificats Falconet.		—	—	—
Pays-Bas.	Dette active.	2½	—	—	—
	Dette active.	5	—	—	—
Belgique.	Dito	3	—	—	—
	Banque belge.		—	—	—
États-Unis.	Obligations de la Banque.		—	—	—

Bourse d'Anvers du 20 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % [illegible]. — Dette différée [illegible], ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse [illegible]. Cours après la Bourse (2½ heures). Ardoins sans variation.

Bourse de Londres du [illegible] Mai.

3 % Cons. [illegible] — 3½ % Rouges [illegible] — Esp. 5 % [illegible] 3 % 37 ¼. — Portug. 4 % ». — Russes [illegible]

Bourse de Vienne du 18 Mai.

Métalliques, 5 % 111 ¼. — Lots de [illegible]; 104 ½. — Lots de [illegible] 122 ». Actions de la Banque 1373.

LA HAYE, chez Lesuit & Loebenberg, Lange Vijverberg.
Dépôt général à Amsterdam chez M. Schonenveld et Fils. *Doezenlaagy* et à Rotterdam, chez S. van Rees Szoon, *Hoofdsteeg*